



CONDITIONS ET TARIFS

des opérations et services bancaires aux particuliers

Au 1^{er} juillet 2026



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Côte d'Azur

Une banque **proche,** **par nature**

Banque coopérative ancrée dans la région, la **Caisse d'Epargne Côte d'Azur** vous accompagne au quotidien.

Nous sommes engagés depuis plusieurs années dans une démarche visant à améliorer nos supports tarifaires par une approche pédagogique grâce à l'ajout de définitions, de rubriques « À savoir », mais également en travaillant sur l'accessibilité des plaquettes avec des contrastes élevés, de polices simples et de grande taille.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)
Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offres groupées de services et hors promotions ou tarifs spécifiques à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil	2,50 €/mois (soit 30,00 €/an ⁽¹⁾)
Tenue de compte	6,00 €/trimestre (soit 24,00 €/an)
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale • à débit immédiat : carte Visa Classic⁽²⁾ • à débit différé : carte Visa Classic⁽²⁾ • à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique : carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique⁽³⁾ • à débit immédiat et à autorisation systématique : Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique⁽⁴⁾	47,50 €/an 46,00 €/an 38,00 €/an 39,00 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'une autre banque avec une carte de paiement internationale) : carte Visa Classic	1,10 €/retrait (à partir du 2 ^e retrait/mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Assurance sur Compte ⁽⁵⁾	36,00 €/an⁽⁶⁾
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : • en agence • par internet	4,50 €/virement Gratuit
Prélèvement • frais par paiement d'un prélèvement SEPA • frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit Gratuit
Commission d'intervention	8,00 €/opération avec un plafond de 80,00 €/mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D. 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de services la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

Tous les produits et services indiqués dans cette brochure ne sont pas disponibles à la commercialisation pour les clients du Centre d'Affaires et de la succursale de Monaco.

Glossaire

Pour les termes qui font l'objet de cet icône , vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).

(1) Hors coût de votre opérateur téléphonique.

(2) Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(3) Carte commercialisée auprès des mineurs à partir de 12 ans.

(4) Carte commercialisée dans les offres Services Bancaires de Base et OCF (Offre d'Accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité Financière) et auprès des majeurs protégés.

(5) Contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.

(6) Tarif en vigueur au 01/05/2026 susceptible de connaître une évolution en cours d'année.

Sommaire

Extrait standard des tarifs 04

1 Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, transformation, clôture.....	6
Relevé de compte.....	6
Tenue de compte.....	6
Services en agence.....	7
Services bancaires de base.....	8
Prestations de base.....	8

2 Banque à distance

Banque à distance.....	9
------------------------	---

3 Vos moyens et opérations de paiement

Cartes	10
Virements	12
Prélèvements SEPA/TIPSEPA	13
Chèques	14
Autres services	15

4 Offres groupées de services

Formules.....	16
Enjoy.....	19
Tarififications spécifiques agence Enjoy	19
Satellis Autonomie.....	20
Offre Coloc'	20
OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière).....	20

5 Irrégularités et incidents

Commission d'intervention.....	24
Opérations particulières	24
Incidents de paiement	24
Plafonnements spécifiques	26

6 Découverts et crédits

Autorisations de découvert et découverts.....	27
Crédits à la consommation	28
Crédits objet divers	28
Crédits immobiliers	29
Assurances	29
Avenants.....	29
Garanties	30
Prestations diverses.....	30

7 Épargne et placements financiers

Épargne bancaire	32
Placements financiers	33
Parts sociales	36
Assurance vie/Bons de capitalisation	36
Services de gestion privée	37

8 Assurances et prévoyance

Vous assurer ainsi que vos proches	38
Assurer vos biens.....	38
Vous protéger au quotidien.....	39
Assurer votre épargne.....	39
Protéger vos moyens de paiement.....	39

9 Autres prestations et services

Succession	40
------------------	----

10 Opérations internationales

Compte en devises.....	41
Opérations par carte	41
Option internationale	42
Change manuel	42
Virements non SEPA.....	42
Chèques	43

11 Informations utiles

Pour rester en contact avec votre Caisse d'Épargne à tout moment.....	44
Nos partenaires	44
Informations complémentaires	45

12 Résoudre un litige

Votre Caisse d'Épargne : votre interlocuteur privilégié	46
Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige.....	47

1. Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, transformation, clôture

- Ouverture/Clôture de compte de dépôt **Gratuit⁽¹⁾**
- Désolidarisation de compte joint **22,75 €**
- Service d'aide à la mobilité bancaire **+**
 - Vers la Caisse d'Epargne (Domilis) **Gratuit**
 - Vers une autre banque (liste des opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois) **Gratuit**
- Courrier de mise en demeure (hors compte débiteur ou prêt en impayé)⁽²⁾ **7,95 €**

Relevés de compte

Selon périodicité	Papier	Numérique ⁽³⁾
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Autre périodicité ⁽⁴⁾	2,00 €	2,00 €

- Relevés de compte édités au guichet **3,20 €/édition**
- Relevé annuel de frais **+** **Gratuit**

Tenue de compte

- Tenue de compte de dépôt **+** **16/25 ans -50 %** **6,00 €/trimestre soit 24,00 €/an**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif⁽⁵⁾ **30,00 €/an⁽⁶⁾**
(compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier)

À savoir

Exonération des frais de tenue de compte pour les détenteurs d'une offre groupée de services.



Définition

Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toute nature ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.



(1) Le virement de clôture du compte de dépôt est gratuit.

(2) Hors actes de gestion liés au recouvrement amiable ou au contentieux.

(3) Sous réserve de la souscription au service e-Documents.

(4) Prix par relevé supplémentaire et par mois.

(5) Disposition spécifique pour les comptes ouverts à la succursale de Monaco : s'agissant des comptes qualifiables d'inactifs ou en déshérence, les dispositions de l'article 435 du Code Civil monégasque seront applicables et les avoirs ainsi qualifiés appartiendront au domaine de l'Etat Monégasque. Seront considérés comme des comptes en déshérence, les comptes de dépôt, les comptes titres, les comptes sur livret n'ayant fait l'objet d'aucune opération volontaire effectuée par son titulaire, durant une période de 10 ans ou en cas de décès du titulaire, lorsque ses héritiers et/ou ayants droit ne se sont pas manifestés durant 10 ans à compter de la date du décès.

(6) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du solde créditeur.

Services en agence

VERSEMENT, RETRAIT, REMISE DE CHÈQUES

- Versement d'espèces au guichet de votre agence **Gratuit**
- Retrait d'espèces au guichet (avec une carte à usage unique)⁽¹⁾ :

Dans l'agence de domiciliation	Dans une autre agence
Gratuit jusqu'à 4 retraits/mois	5,30 €/retrait
5,30 €/retrait à partir du 5 ^e retrait/mois	à partir du 1^{er} retrait/mois

- Retrait/dépannage d'espèces dans une autre Caisse d'Epargne (opération nécessitant l'accord de la Caisse d'Epargne domiciliatrice)⁽²⁾ **5,85 €**
- Remise de chèque(s)⁽³⁾ **Gratuit**

RECHERCHE D'OPÉRATIONS ET DE DOCUMENTS⁽⁴⁾

- Recherche d'opérations (hors relevés de compte)
 - Opérations < 10 ans **18,90 €/recherche/année civile incluse dans la recherche**
- Recherche de documents
 - Documents < 1 an **18,90 €**
 - Documents > 1 an **48,65 €**
 - À partir du 2^e document **3,80 €/document supplémentaire**
- Recherche complexe **Sur devis**
- Recherche de preuve et copie de mandat de prélèvement **18,60 €**

AUTRES SERVICES

- Édition du RIB/RICE ou de IBAN/BIC **Gratuit**
- Photocopie de chèque **12,00 €/chèque**
- Duplicata de contrat de prêt immobilier **37,50 €**
- Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué) **39,65 €**
- Déplacement d'un coursier dans un rayon maximum de 20 km (aller/retour) **47,35 €**

Définition

IBAN-BIC

L'IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.



COFFRES-FORTS

Plafond maximal des dépôts et valeurs par coffre : 30 000 €	Petit	Moyen	Grand	Supérieur	Spécifique
Location annuelle	105,00 €	115,00 €	130,00 €	175,00 €	365,00 €
Location saisonnière ⁽⁵⁾	30,00 €/mois				

(1) Hors détenteurs d'une offre OCF, Services Bancaires de Base et hors majeurs protégés et clients e-agence.

(2) Retrait minimum de 200 €.

(3) Remise de chèque(s) compensable(s) en France. Date de valeur : J + 1 jour ouvré (J = jour de l'opération).

(4) Hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L. 133-1 du Code Monétaire et Financier.

(5) Service limité à 3 mois de location.

Les différentes tailles de coffres ne sont pas proposées dans toutes les agences.

- Ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) **Frais réels par ouverture**

Services bancaires de base⁽¹⁾ **Gratuit**

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA⁽²⁾, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, etc.)
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne
- Deux formules de chèque de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- La réalisation des opérations de caisse

À savoir

Les détenteurs des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel de la commission d'intervention (cf. page 24).



Prestations de base⁽³⁾

- L'ouverture et la clôture du compte **Gratuit**
- Un changement d'adresse par an **Gratuit**
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire **Gratuit**
- La domiciliation de virements bancaires **Gratuit**
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte **Gratuit**
- La tenue du compte **Tarifs standards⁽⁴⁾**
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires **Tarifs standards⁽⁴⁾**
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance **Tarifs standards⁽⁴⁾**
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, etc.) **Tarifs standards⁽⁴⁾**
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de la banque **Tarifs standards⁽⁴⁾**
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne **Tarifs standards⁽⁴⁾**

(1) Services prévus et définis aux articles L. 312-1 et D. 312-5-1 du Code Monétaire et Financier, offerts dans le cadre du droit au compte (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services).

(2) Hors virements instantanés.

(3) Au sens des articles L. 312-1 et D. 312-5 du Code Monétaire et Financier (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services).

(4) Se reporter aux tarifs indiqués dans cette brochure.

2. Banque à distance

■ DIRECT ECUREUIL

Abonnement à des services de banque à distance (internet⁽¹⁾, téléphone fixe, mobile⁽²⁾, etc.)⁽³⁾

Gratuit

- Téléphone : **3241** Service gratuit + prix appel
- Internet : www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

■ E-DOCUMENTS

Gratuit

Service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs à vos produits bancaires, au format numérique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.

■ ALERTECUREUIL

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS⁽¹⁾ :

- Formule individuelle **11/25 ans -50 %** **2,50 €/mois**
- Formule famille⁽⁴⁾ **4,70 €/mois**

■ COFFRE-FORT NUMÉRIQUE⁽⁵⁾

1,40 €/mois

Espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels.

■ LIBRE SERVICE ECUREUIL

Gratuit

Service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) et les bornes Libre Service Ecureuil (LSE).

■ WEBPROTECTION

Abonnement gratuit⁽¹⁾

Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés.

■ MONEYPITCH (service réservé à la clientèle Banque Privée)

Gratuit

Service sécurisé disponible sur internet ou à partir d'une application mobile, dédié à l'analyse budgétaire et patrimoniale, incluant un service d'agrégation de comptes, des indicateurs et des alertes patrimoniales.

■ AGRÉGATION DE COMPTES⁽⁵⁾

Gratuit

Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client.

■ SECUR'PASS

Gratuit

Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.

■ SERVICE DE SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE (SOL) (fonctionne avec une carte bancaire Caisse d'Epargne dont le client est titulaire).

- Adhésion au service SOL SMS ou SOL CAP **Gratuit**
- Lecteur CAP **Gratuit**

(1) Hors coût de votre fournisseur d'accès internet ou de votre opérateur téléphonique.

(2) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur téléphonique.

(3) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

(4) Cette formule est réservée au souscripteur majeur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou à l'autre.

(5) Service disponible sur BANXO (IOS) et sur BANQUE (Android).

3. Vos moyens et opérations de paiement

Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT

Définition



Carte de paiement internationale à débit immédiat

Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Carte de paiement internationale à débit différé

Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique

Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroute ou de certains parkings...). Carte commercialisée à partir de 12 ans.

Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique

Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Carte uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière), auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.

CARTES DE PAIEMENT

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé, à autorisation quasi-systématique ou à autorisation systématique).

Cartes de débit

Cartes	Visa Infinite	Visa Platinum	Visa Premier	Visa Classic ⁽¹⁾	Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique ⁽²⁾	Visa Classic à contrôle de solde systématique ⁽³⁾
À débit immédiat	-	-	158,20 €	47,50 €	38,00 €	39,00 €
À débit différé	363,45 €	232,95 €	153,90 €	46,00 €	-	-

(1) Carte non commercialisée auprès des mineurs

(2) Carte commercialisée auprès des mineurs à partir de 12 ans.

(3) Carte commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, de l'OCF, auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.

Cartes de débit/crédit Izicarte⁽¹⁾⁽²⁾ (carte associée à un crédit renouvelable)

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Cartes	Visa Platinum Izicarte	Visa Premier Izicarte	Visa Classic Izicarte
À débit immédiat	-	158,20 €	47,50 €
À débit différé	232,95 €	153,90 €	46,00 €

À savoir

Avec la carte Izicarte, vous pouvez choisir de réaliser vos paiements et retraits, soit au comptant, soit à crédit grâce au crédit renouvelable associé à la carte. Vous bénéficiez également d'une extension de garantie constructeur pour certains achats effectués avec cette carte.



CARTES DE RETRAIT

- Carte de retrait nationale⁽³⁾ 30,00 €/an
- Carte Nomade 17,00 €/an

Cartes de retrait (réservées aux majeurs protégés)

- Carte Noméa 29,40 €/an
- Carte Equilibra sans code 29,40 €/an

Cartes de retrait (réservées aux 12/25 ans)

- Carte Tribu⁽³⁾ 17,00 €/an
- Carte Tribu Cirrus⁽³⁾ 19,35 €/an

PAIEMENT PAR CARTE

La carte est émise par la banque	Paiement en euros dans la zone euro	Paiement en devises ou en euros hors zone euro ⁽⁴⁾
Commission fixe	Gratuit	1,00 €
Commission proportionnelle ⁽⁵⁾		2,90 %
Maximum de perception		7,75 €

RETRAIT D'ESPÈCES PAR CARTE

Retrait d'espèces en euros

- Retrait d'espèces aux DAB⁽⁶⁾ Caisse d'Epargne **Gratuit**
- Retrait d'espèces aux DAB⁽⁶⁾ d'une autre banque (cas de retrait en euros dans la zone euro avec une carte de paiement internationale) :

Visa Classic à contrôle de solde et Visa Classic	Visa Premier	Visa Platinum	Visa Infinite
Gratuit jusqu'à 1 retrait/mois	Gratuit jusqu'à 2 retraits/mois	Gratuit jusqu'à 8 retraits/mois	Gratuit
1,10 €/retrait à partir 2^e retrait dans le mois	1,10 €/retrait à partir 3^e retrait dans le mois	1,10 €/retrait à partir 9^e retrait dans le mois	Retraits illimités dans mois

(1) Carte non commercialisée auprès des mineurs

(2) Sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation.

(3) Fin de commercialisation.

(4) Frais par opération.

(5) La commission proportionnelle s'ajoute à la commission fixe.

(6) DAB : Distributeur Automatique de Billets.

À savoir

Utilisez les distributeurs Caisse d'Epargne afin de limiter les frais liés aux retraits d'espèces dans d'autres banques ou bénéficiez de retraits illimités hors distributeurs Caisse d'Epargne en souscrivant au service « Retraits déplacés illimités ».



- Service Retrait SMS (retrait d'espèces sans carte aux DAB⁽¹⁾ Caisse d'Epargne) **1,15 €/retrait**
Service réservé aux clients détenteurs d'une carte bancaire de paiement

Retrait d'espèces en devises (ou en euros hors zone euro)

	Retrait d'espèces à un DAB ⁽¹⁾ d'une autre banque ⁽²⁾	Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ⁽²⁾
Commission proportionnelle	2,90 %	2,90 %
Commission fixe	3,80 €	7,60 €

SERVICE LIÉ AUX RETRAITS D'ESPÈCES

- Service retraits déplacés illimités par carte **18,35 €/an**
Gratuité des retraits d'espèces aux DAB⁽¹⁾ d'une autre banque (cas de retrait en euros dans la zone euro avec une carte de paiement internationale)

AUTRES SERVICES CARTE

Services de paiement électronique

- e-Cartes (paiement sécurisé sur internet disponible depuis l'application Banxo)⁽³⁾ **13,75 €/an**
- S-Money **Gratuit⁽⁴⁾**
- Solutions de paiement mobile et montres connectées⁽⁵⁾ agréées par la Caisse d'Epargne (Apple Pay, Google Pay, Samsung Pay et Garmin Pay) **Gratuit**

Autres services

- Réédition/réactivation du code confidentiel de la carte
 - En agence **13,80 €**
 - Par internet/mobile **Gratuit**
- Refabrication de la carte avant échéance **16,95 €**
- Mise en place d'un plafond exceptionnel de retraits d'espèces ou de paiement
 - En agence **14,80 €**
 - Par internet/mobile⁽⁶⁾ **Gratuit**
- Remise de la carte bancaire
 - En agence **Gratuit**
 - À domicile (envoi simple) **Gratuit**
 - À domicile (envoi recommandé) **11,60 €**

Virements⁽⁷⁾

RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA

- Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent **Gratuit**

(1) DAB : Distributeur Automatique de Billets.

(2) Frais par opération.

(3) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance, d'avoir téléchargé l'application mobile Banxo et d'avoir activé Secur'Pass.

(4) Mise en service gratuite. Certaines fonctionnalités peuvent être tarifées. Se reporter aux conditions générales d'utilisation de S-Money.

(5) Ces solutions sont disponibles pour les clients équipés d'un smartphone et/ou montre compatible et porteurs de cartes de paiement Visa.

(6) Le nouveau plafond est valable pendant 30 jours. Service limité à 3 modifications dans l'année.

(7) Virements en euros réalisés dans la zone EEE (cf. détail zone EEE page 41). Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales » (cf page 38).

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

Frais par virement vers un compte Caisse d'Epargne	En agence (ou par téléphone)	Par internet ⁽¹⁾	Par mobile ⁽¹⁾
Virement classique occasionnel	Gratuit	Gratuit⁽²⁾	Gratuit
Virement instantané occasionnel ⁽³⁾			
Virement permanent			

Frais par virement vers une autre banque	En agence (ou par téléphone)	Par internet ⁽¹⁾	Par mobile ⁽¹⁾
Virement classique occasionnel	4,50 €	Gratuit⁽²⁾	Gratuit
Virement instantané occasionnel ⁽³⁾	4,50 €		
Virement permanent	1,65 €/virement		

- Virement occasionnel immédiat par carte aux DAB⁽⁴⁾ Caisse d'Epargne vers un compte du client dans la même Caisse d'Epargne **Gratuit**

Autres opérations

- Service Wero⁽⁵⁾ **Gratuit**
Service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile du bénéficiaire.
- Annulation ou modification d'un virement avant émission **Gratuit**
- Demande de retour de fonds :
 - Sur virement unitaire émis à tort **18,55 €**
 - Sur liste de virements unitaires « papier » émis à tort **18,55 €**

Prélèvements SEPA/TIPSEPA⁽⁶⁾

- Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA⁽⁷⁾ **Gratuit**
- Paiement d'un prélèvement SEPA **Gratuit**

	En agence	Par internet
Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	Gratuit	Gratuit
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS)	18,55 €	-

(1) Le montant total des virements est plafonné à 5 000 € par jour.

(2) Sous réserve de disponibilité de la fonctionnalité.

(3) Le virement instantané (ou Instant Payment) permet de transférer une somme d'argent en 10 secondes. Délai pouvant être porté à 20 secondes au maximum en cas de difficultés exceptionnelles de traitement.

(4) DAB : Distributeur Automatique de Billets.

(5) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables.

(6) Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (cf définition de la zone SEPA page 45).

(7) Y compris modification du compte de prélèvement des échéances de prêt.

Définition

ICS (Identifiant Créancier SEPA)

Il remplace le Numéro National émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

RUM (Référence Unique de Mandat)

À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

Liste noire

Le client donne instruction à la Caisse d'Épargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Épargne. Ce blocage est effectif pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

Liste blanche

Le client donne instruction à la Caisse d'Épargne de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s). Ces blocages sont effectifs pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.



OPPOSITION SUR PRÉLÈVEMENT

- Révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvement **Gratuit**
- Opposition tout prélèvement **36,45 €**

ÉMISSION DE PRÉLÈVEMENT POUR ALIMENTER UN COMPTE CAISSE D'ÉPARGNE À PARTIR D'UN COMPTE DÉTENU DANS UNE AUTRE BANQUE

- Ouverture du service d'émission de prélèvement **Gratuit**
- Création, modification et gestion du mandat **Gratuit**
- Mise en place et modification de l'échéancier de prélèvement **Gratuit**
- Émission d'un prélèvement SEPA **Gratuit**
- Annulation d'un prélèvement SEPA émis **18,35 €**
- Demande de reversement d'un prélèvement SEPA émis⁽¹⁾ **18,35 €**
- Paiement de titre interbancaire de paiement SEPA (TIPSEPA) **Gratuit**

Chèques

- Remise de chèque(s)⁽²⁾ **Gratuit**
- Paiement d'un chèque **Gratuit**
- Paiement d'un chèque COM⁽³⁾ et Nouvelle Calédonie **11,40 €**
- Commande/Renouvellement automatique de chéquier **Gratuit**
- Mise à disposition de chéquier :
 - À domicile (envoi simple) **Gratuit**
 - À domicile (envoi en recommandé) **8,05 €**
- Émission d'un chèque de banque
 - À partir d'un Livret A **Gratuit**
 - À partir d'un autre compte ou d'un livret **15,40 €**

(1) Frais de recherche mandat SEPA appliqués sur rejet de prélèvement supérieur à 8 semaines, à la demande du client, avec retour du mandat.

(2) Remise de chèque(s) compensable(s) en France. Date de valeur : J+1 jour ouvré (J = jour de l'opération). Un jour ouvré désigne un jour effectivement travaillé par la banque soit du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(3) COM : Collectivité d'Outre Mer.

- Délai d'encaissement
 - Remise de chèque sur compte de dépôt **15 jours ouvrés⁽¹⁾**
 - Remise de chèque sur livret **15 jours ouvrés⁽¹⁾**

Définition

La date de valeur

C'est la date de référence qui est retenue par votre banque pour comptabiliser l'opération au crédit ou au débit de votre compte. C'est cette date qui servira, le cas échéant, au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Epargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Epargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt.



OPPOSITION SUR CHÈQUE

- Frais d'opposition chèque(s)  par l'émetteur **19,15 €**
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur **30,00 €**

Autres services

- Service opérations courantes illimitées **36,00 €/an**
Chèques de banque, émission de virements et de prélèvements SEPA sur tous canaux, envoi de chèquiers à domicile, recherche simple de documents de moins d'un an, réédition de code secret carte.
- Services d'épargne automatique **13,60 €/an**
 - Eparfix **13,60 €/an**
 - Eparplus **13,60 €/an**

À savoir

- **Eparfix** permet de programmer les virements et d'épargner automatiquement. Vous pouvez ainsi épargner votre argent sans avoir à y penser, en choisissant le montant, la date des virements et les comptes concernés.
- **Eparplus** vous permet de mettre en place des virements automatiques d'un compte possédant des excédents de trésorerie vers un ou plusieurs produits d'épargne souscrits auprès de la Caisse d'Epargne.



Offre retirée de la commercialisation

- Carte Teoz (carte de débit/crédit)⁽²⁾ **Nous consulter**

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(1) Hors jours fériés ou 21 jours calendaires. Voir conditions générales de la convention de compte de dépôt et des comptes d'épargne en vigueur.
(2) Produit de BPCE Financement.

4. Offres groupées de services

Formules (cotisation mensuelle)

À savoir

La Formule Famille⁽¹⁾, une cotisation mensuelle unique et avantageuse pour tous les comptes de la famille. Chaque membre possède son propre compte et sa propre carte bancaire.



⁽¹⁾

Ces offres sont composées d'une carte de débit (carte de paiement internationale) et de différents services :

FORMULE INITIAL

Cartes bancaires au choix ⁽²⁾	CB Visa Classic à contrôle de solde ⁽³⁾	CB Visa classic ⁽⁴⁾ ou CB Visa Classic Izicarte ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ débit immédiat ou débit différé
		
Services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil • Service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil • Chéquier⁽⁶⁾⁽⁷⁾ • Services d'épargne automatique : Eparfix/Eparplus • Solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne • Tenue de compte⁽⁸⁾ • Retraits d'espèces aux DAB Caisse d'Epargne et 3 retraits d'espèces aux DAB des autres banques situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé) • Autorisation de découvert⁽⁷⁾	
Formule Famille ⁽¹⁾	13,80 €	13,80 €
Formule individuelle ⁽⁹⁾	7,40 €	7,40 €
Formule individuelle jeunes 11/17 ans	Gratuit	-
Formule individuelle jeunes 18/28 ans	Gratuit	Gratuit
Formule individuelle particulier détenant un compte professionnel (-50 %) ⁽¹⁰⁾⁽¹¹⁾	3,70 €	3,70 €

⁽¹⁾ Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum de 11 à 28 ans), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel ou un compte joint). Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.

⁽²⁾ Parmi les cartes disponibles : si formule individuelle, une carte bancaire. Si formule famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

⁽³⁾ Carte commercialisée auprès des mineurs de 11 à 17 ans révolus.

⁽⁴⁾ Carte non commercialisée auprès des mineurs.

⁽⁵⁾ Sous réserve de l'accord de BPCE Financement.

⁽⁶⁾ Sur demande

⁽⁷⁾ Sous réserve de l'acceptation par la Caisse d'Epargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.

⁽⁸⁾ Gratuit.

⁽⁹⁾ Si fourniture d'une 2^e carte au choix (d'un niveau équivalent ou inférieur) : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

⁽¹⁰⁾ Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt (dans le cadre d'une offre groupée de services) destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle.

⁽¹¹⁾ Pour les clients de -29 ans, la tarification la plus avantageuse s'applique automatiquement.

FORMULE CONFORT

Cartes bancaires aux choix ⁽¹⁾	CB Visa Classic à contrôle de solde ⁽²⁾	CB Visa classic ⁽³⁾ ou CB Visa Classic Izicarte ⁽³⁾⁽⁴⁾ débit immédiat ou débit différé	Visa Premier ⁽³⁾ ou Visa Premier Izicarte ⁽³⁾⁽⁴⁾ débit immédiat ou débit différé
			
Services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil • Service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil • Chéquier⁽⁵⁾⁽⁶⁾ • Services d'épargne automatique : Eparfix/Eparplus • Solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne • Tenue de compte⁽⁷⁾ • Retraits d'espèces aux DAB Caisse d'Epargne et des autres banques situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé) • Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 500 € de découvert autorisé⁽⁶⁾ • Assurance sur Compte (protection en cas de perte/vol des moyens de paiement/vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁸⁾		
Formule Famille ⁽⁹⁾	16,65 €	16,65 €	21,70 €
Formule individuelle ⁽¹⁰⁾	10,60 €	10,60 €	16,00 €
Formule individuelle jeunes 11/17 ans	3,00 €	-	-
Formule individuelle jeunes 18/28 ans	4,00 €	4,00 €	6,00 €
Formule individuelle particulier détenant un compte professionnel (-50 %) ⁽¹¹⁾⁽¹²⁾	5,30 €	5,30 €	8,00 €

(1) Parmi les cartes disponibles : Si formule individuelle, une carte bancaire. Si formule famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes (dont au maximum 2 cartes Visa Premier) pour les « parents » composant la famille. En cas de 3^e ou 4^e carte Visa Premier, application en sus de la cotisation de la carte à l'unité avec une remise de 50 %. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) Carte commercialisée auprès des mineurs de 11 à 17 ans révolus.

(3) Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement.

(5) Sur demande.

(6) Sous réserve de l'acceptation par la Caisse d'Epargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(7) Gratuit.

(8) Contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.

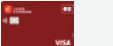
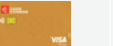
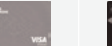
(9) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum de 11 à 28 ans), ou familles monoparentales avec enfants (8 enfants maximum de 11 à 28 ans), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel ou un compte joint). Les enfants bénéficieront de la formule famille avec une carte adaptée à leur âge.

(10) Si fourniture d'une 2^e carte au choix (d'un niveau équivalent ou inférieur) : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(11) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt (dans le cadre d'une offre groupée de services) destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle.

(12) Pour les clients de - 29 ans, la tarification la plus avantageuse s'applique automatiquement.

FORMULE OPTIMAL

Cartes bancaires au choix ⁽¹⁾	CB Visa Classic à contrôle de solde ⁽²⁾	CB Visa classic ⁽³⁾ ou CB Visa Classic Izicarte ⁽³⁾ ⁽⁴⁾ débit immédiat ou débit différé	Visa Premier ⁽³⁾ ou Visa Premier Izicarte ⁽³⁾ ⁽⁴⁾ débit immédiat ou débit différé	Visa Platinum ⁽³⁾ ou Visa Platinum Izicarte ⁽³⁾⁽⁴⁾ débit différé	Visa Infinite ⁽³⁾ débit différé
					
Services inclus dans l'offre	- Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil - Service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil - Chéquier⁽⁵⁾⁽⁶⁾ - Services d'épargne automatique : Eparfix/Eparplus - Solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne - Tenue de compte⁽⁷⁾ - Service Option Internationale Formule 3 Séjour + (dont retraits d'espèces aux DAB Caisse d'Epargne et des autres banques et paiements illimités en zone euro et hors zone euro) - Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 1 000 € de découvert autorisé⁽⁶⁾ - Virements SEPA instantanés (Instant Payment), sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé - Assurance sur Compte (protection en cas de perte/vol des moyens de paiement/vol des espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁸⁾ - Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus				
Formule Famille ⁽⁹⁾	30,35 €	30,35 €	30,35 €	36,90 €	47,60 €
Formule individuelle ⁽¹⁰⁾	22,50 €	22,50 €	22,50 €	27,20 €	38,00 €
Formule individuelle jeunes 11/17 ans	8,00 €	-	-	-	-
Formule individuelle jeunes 18/28 ans	10,00 €	10,00 €	10,00 €	15,00 €	20,00 €
Formule individuelle particulier détenant un compte professionnel (-50 %) ⁽¹¹⁾⁽¹²⁾	11,25 €	11,25 €	11,25 €	13,60 €	19,00 €

(1) Parmi les cartes disponibles : Si formule individuelle, une carte bancaire. Si formule famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes (dont au maximum 2 cartes Visa Premier ou 2 cartes Visa Platinum ou 2 cartes Visa Infinite) pour les « parents » composant la famille. En cas de 3^e ou 4^e carte Visa Premier, application en sus de la cotisation de la carte à l'unité avec une remise de 50 %. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) Carte commercialisée auprès des mineurs de 11 à 17 ans révolus.

(3) Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement.

(5) Sur demande.

(6) Sous réserve de l'acceptation par la Caisse d'Epargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(7) Gratuit.

(8) Contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.

(9) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum de 11 à 28 ans), ou familles monoparentales avec enfants (8 enfants maximum de 11 à 28 ans), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel ou un compte joint). Les enfants bénéficieront de la formule famille avec une carte adaptée selon leur âge.

(10) Si fourniture d'une 2^e carte au choix (d'un niveau équivalent ou inférieur) : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(11) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt (dans le cadre d'une offre groupée de services) destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle.

(12) Pour les clients de - 29 ans, les offres promotionnelles ne se cumulent pas. La tarification la plus avantageuse s'applique automatiquement.

Enjoy

L'offre Enjoy est une offre groupée de services réservée aux clients de l'agence Enjoy. Elle ne peut pas être souscrite en agence. Les clients ont accès à l'agence à distance Enjoy et aux espaces Libre-Service Ecureuil uniquement. Elle est commercialisée aux personnes physiques majeures capables titulaires d'un compte individuel. L'offre Enjoy comprend les produits et services suivants :

Service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique ⁽¹⁾	2,30 €/mois
Tenue de compte ⁽¹⁾	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique) : carte Visa Classic à contrôle de solde	
Chéquier (sur demande) ⁽¹⁾	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil ⁽¹⁾	
Libre-Service Ecureuil ⁽¹⁾	
Un nombre illimité de retraits d'espèces aux DAB Caisse d'Epargne ⁽¹⁾ , et 3 retraits d'espèces aux DAB d'une autre banque (cas de retrait en euros dans la zone euro avec une carte de paiement internationale)	
Service de Sécurisation des Opérations en Ligne et au dispositif d'authentification forte Secur'Pass ⁽¹⁾	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil formule individuelle	
Service Retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire aux DAB Caisse d'Epargne)	
Virements (cas d'un virement SEPA occasionnel) et prélèvements (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) sur internet ⁽¹⁾	
Les prestations suivantes liées à la carte Visa Classic :	
• les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne⁽¹⁾, • la réédition/réactivation du code confidentiel, • les frais d'opposition (blocage) de la carte⁽¹⁾, • la re-fabrication de la carte avant échéance, • les fonctionnalités de gestion de la carte mises à disposition dans l'espace de banque à distance sur internet et/ou sur l'application mobile (l'activation et la désactivation des paiements à distance et des paiements et retraits à l'étranger, le blocage temporaire de la carte, l'augmentation temporaire des plafonds de la carte).	

Tarifications spécifiques agence Enjoy

La réalisation des opérations sensibles à distance nécessite un traitement particulier lorsqu'elles sont exécutées par un téléconseiller. Ces opérations peuvent être effectuées gratuitement par le client sur internet/mobile.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Tenue de compte

- Édition du RIB/RICE ou de l'IBAN 5,75 €

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Émission de virements SEPA

- Frais par virement occasionnel vers une autre banque 5,75 €
- Ajout/suppression d'un bénéficiaire pour un virement 5,75 €

Prélèvement SEPA/TIPSEPA

- Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis 5,75 €

(1) Service gratuit à l'unité.

Satellis Autonomie

Satellis Autonomie est une offre groupée de services⁽¹⁾ réservée aux personnes protégées (majeures et mineures de plus de 12 ans) comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Assurance Moyens de Paiement⁽²⁾), le Service Opposition⁽²⁾, Satellis Assurance⁽²⁾ et un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier destiné au gestionnaire et une carte de retrait nationale ou la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

Carte Nomea	18/25 ans -50 %	3,55 €/mois
Carte Equilibra sans code		
Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique	18/25 ans -50 %	5,15 €/mois

Offre Coloc'

L'offre Coloc' est composée⁽³⁾ d'un compte de dépôt joint sans autorisation de découvert ni chéquier, incluant la tenue de compte et le relevé de compte, l'abonnement à des services de banque à distance et la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique).

Sans carte de paiement	1,15 €/mois
Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique	1,15 €/carte/mois

OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière)

L'OCF est une offre groupée de services⁽³⁾ réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)⁽⁴⁾
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA⁽⁵⁾ dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
- Deux chèques de banque par mois
- Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, etc.)⁽⁶⁾ ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte
- La fourniture de Relevés d'Identité Bancaire
- Un changement d'adresse une fois par an

1,00 €/mois

À savoir

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (cf. pages 24 à 26).



(1) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte et le chéquier

(2) Contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.

(3) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte et l'abonnement à des services de banque à distance.

(4) En cas de compte joint, seule une autre carte de paiement à autorisation systématique peut être fournie au cotitulaire : 50 % du prix unitaire de la carte facturée en supplément.

(5) Hors virements instantanés.

(6) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.



Offres retirées de la commercialisation

BOUQUET LIBERTÉ (cotisation mensuelle)⁽¹⁾

Cartes bancaires au choix	Visa Classic à contrôle de solde	Visa Classic ou Visa Classic Izicarte ⁽²⁾ à débit immédiat	Visa Classic ou Visa Classic Izicarte ⁽²⁾ à débit différé	Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽²⁾ à débit immédiat	Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽²⁾ à débit différé	Visa Platinum ou Visa Platinum Izicarte ⁽²⁾ à débit différé	Visa Infinite à débit différé
12/17 ans	1,15 €	1,15 €	-	-	-	-	-
18/21 ans	2,70 €	2,70 €	2,50 €	4,65 €	4,45 €	6,10 €	9,05 €
22/25 ans	5,45 €	5,45 €	5,05 €	9,30 €	8,95 €	12,30 €	18,05 €
≥ 26 ans	11,25 €	11,25 €	10,45 €	19,20 €	18,30 €	25,30 €	37,00 €

Des services essentiels inclus dans le socle :

- Compte de dépôt (simple ou joint)
- Tenue de compte⁽³⁾
- Relevé de compte numérique (ou papier)
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Assurance sur Compte⁽⁴⁾ (formule individuelle ou formule famille⁽⁵⁾⁽⁶⁾⁽⁷⁾)
- Une autorisation de découvert⁽⁶⁾
- Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Écureuil
- Chéquier⁽⁶⁾
- Retrait d'espèces en zone euro hors DAB Caisse d'Épargne⁽⁸⁾
- Services d'épargne automatique : Eparfix/Eparplus
- Libre Service Écureuil

Avantages couples et offres supplémentaires

Votre 2e Bouquet Liberté ou celui de votre conjoint	-50 % ⁽⁹⁾
La carte Visa détenue hors offre groupée de services	-50 % ⁽¹⁰⁾

(1) La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre).

(2) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(3) Gratuit.

(4) Contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.

(5) Cette formule est réservée au souscripteur, majeur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou l'autre.

(6) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(7) Pour les offres Bouquet Liberté souscrites avec une Assurance sur Compte famille, une facturation complémentaire de 18,00 €/an soit + 1,50 €/mois est appliquée sur le prix du Bouquet Liberté.

(8) Le nombre de retraits par carte et par mois en zone euro, hors DAB Caisse d'Épargne, est fonction de la carte (cf page 9). Les retraits d'espèces à un DAB Caisse d'Épargne sont gratuits.

(9) Réduction sur la cotisation hors services complémentaires. Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles, la plus avantageuse s'appliquera automatiquement.

(10) La remise s'applique sur le prix unitaire de la carte.

Services complémentaires

Remise en fonction du nombre de services souscrits (tarif en sus de la cotisation de la carte et des services inclus dans le socle)

1 service : -5 % sur le prix à l'unité ⁽¹⁾	2 services : -10 % sur leur prix à l'unité ⁽¹⁾	3 services : -15 % sur leur prix à l'unité ⁽¹⁾
--	--	--

Services « du quotidien »

	Tarif mensuel
Retraits déplacés à l'international ⁽²⁾	1,30 €
Retraits déplacés illimités par carte	1,55 €
Option Internationale - Formule Voyage	4,50 € 11/28 ans -50 %
Option Internationale - Formule Séjour	18,15 € 11/28 ans -50 %
Opérations courantes illimitées ⁽³⁾	3,00 €
Franchise d'agios ⁽³⁾⁽⁴⁾ (exonération d'agios)	1,90 €
Coffre-fort numérique ⁽³⁾	1,40 € 18/25 ans Gratuit ⁽⁵⁾
AlertEcoreuil Formule Individuelle	2,50 € 11/25 ans Gratuit ⁽⁵⁾
AlertEcoreuil Formule Famille ⁽³⁾⁽⁶⁾	4,70 €
e-Cartes ⁽³⁾	1,15 €

Services « assurances »⁽⁷⁾⁽⁸⁾

	Tarif annuel ⁽⁹⁾
Protection Juridique	130,33 €
Sécur'Média Individuelle - Formule 1	43,15 €
Sécur'Média Individuelle - Formule 2	85,15 €
Sécur'Média Famille ⁽⁵⁾ - Formule 1	62,15 €
Sécur'Média Famille ⁽⁵⁾ - Formule 2	116,15 €
Assurance sur Épargne	27,00 € ⁽¹⁰⁾

(1) La remise accordée s'applique uniquement sur les services complémentaires payants et est calculée hors frais de gestion pour les services assurances.

(2) Fin de commercialisation.

(3) Service non commercialisé auprès des mineurs.

(4) Franchise de 10,00 € par trimestre. En cas de dépassement du montant de la franchise d'agios, les éventuels agios restent dus.

(5) Gratuité pour les offres Bouquet Liberté souscrites à compter du 01/05/2014.

(6) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou l'autre.

(7) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(8) Contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(9) Tarifs en vigueur au 01/05/2026 susceptibles d'évolution en cours d'année. Tarifs prélevés mensuellement. La 1^{re} mensualité intègre les frais de gestion et taxes éventuelles.

(10) Dont 3,00 € de frais de gestion.

**SATELLIS ESSENTIEL, SATELLIS ESSENTIEL PLUS
et SATELLIS INTÉGRAL (cotisation mensuelle)**

Cartes bancaires au choix	Carte Visa Classic à contrôle de solde	Carte Visa Classic ou Visa Classic Izicarte⁽¹⁾ à débit immédiat	Carte Visa Classic ou Visa Classic Izicarte⁽¹⁾ à débit différé	Carte Visa Premier ou Visa Premier Izicarte⁽¹⁾ à débit immédiat	Carte Visa Premier ou Visa Premier Izicarte⁽¹⁾ à débit différé	Carte Visa Infinite
Satellis Essentiel	12,35 €	12,35 €	11,75 €	-	-	-
Satellis Essentiel Plus	12,65 €	12,65 €	12,10 €	-	-	-
Satellis Intégral	-	-	-	21,70 €	21,15 €	39,15 €

FUTEO et SOLUTION 16/17 (cotisation mensuelle)

Cartes bancaires au choix	Carte Visa Classic à contrôle de solde	Carte Visa Classic ou Visa Classic Izicarte⁽¹⁾ à débit immédiat
Futéo	-	1,15 €
Solution 16/17	1,15 €	1,15 €

(1) Sous réserve de l'acceptation par BPCE Financement. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

5. Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

- Par opération..... 8,00 €
- Dans la limite d'un plafond mensuel de..... 80,00 €

Pour les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)

- Par opération..... 4,00 €
- Dans la limite d'un plafond mensuel de..... 16,50 €

relatif aux frais d'incidents de paiement
et irrégularités de fonctionnement du compte

Pour les bénéficiaires des Services Bancaires de Base

- Par opération..... 4,00 €
- Dans la limite d'un plafond mensuel de..... 20,00 €

Pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF

- Par opération..... 8,00 €
- Dans la limite d'un plafond mensuel de..... 25,00 €

relatif aux frais d'incidents de paiement
et irrégularités de fonctionnement du compte

Définition

Commission d'intervention +

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).



Opérations particulières

- Frais par saisie-attribution + ou par saisie conservatoire 110,00 €
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur + 10 % du montant
de la saisie plafonné à 100,00 €
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France
d'une interdiction d'émettre des chèques 25,55 €
- Frais pour paiement direct de pension alimentaire 14,00 €

Incidents de paiement

- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé + :
 - Lettre format papier (envoi simple) 9,00 €
 - Lettre format numérique⁽¹⁾ 9,00 €
- Frais de lettre de relance pour compte débiteur non autorisé (envoi recommandé) 16,75 €

(1) Le format numérique concerne les clients ayant souscrit au service e-Documents.

À savoir



La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert ;
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs ;
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte en lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 10 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte
 - Par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux **Gratuit**
 - Par la banque pour usage abusif par le titulaire **Gratuit**
- Frais d'ouverture de dossier de surveillance du compte suite à incident de paiement par carte **Gratuit**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire... **46,75 €**

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision⁽¹⁾ **11,00 €**

Rejet de chèque

Définition

Rejet de chèque



Liste des frais composant le forfait de frais de rejet pour défaut de provision :

- les frais de rejet de chèque,
- les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plate-forme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client),
- les frais de lettre d'injonction au titulaire et au co-titulaire,
- la déclaration Banque de France,
- les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire,
- les frais de blocage de provision pour régularisation,
- les frais de délivrance du certificat de non-paiement.

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :
 - Chèque ≤ à 50 € **22,00 €/rejet⁽²⁾**
 - Chèque > à 50 € **42,00 €/rejet⁽²⁾**
- Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €**
- Chèque payé en période d'interdiction bancaire **24,60 €**

(1) Maximum une lettre par jour. En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET AUX VIREMENTS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision **Gratuit**

Rejet de prélèvement

Définition

Rejet de prélèvement

Refus du paiement d'un prélèvement du fait d'une insuffisance de provision ou d'une opposition demandée par le client.

Liste des frais inclus dans les frais de rejet de prélèvement :

- les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement,
- et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.



À savoir

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.



- Frais de rejet de prélèvement⁽¹⁾ pour défaut de provision
 - Prélèvement < à 20 € **Montant de l'opération**
 - Prélèvement ≥ à 20 € **12,00 €/rejet⁽²⁾**
 - Réduction de 50 % pour les clients détenteurs de l'OCF
 - Prélèvement < à 20 € **Montant de l'opération plafonné à 6,00 €**
 - Prélèvement ≥ à 20 € **6,00 €/rejet⁽²⁾**

Frais dans la limite d'un plafond mensuel de 16,50 €⁽³⁾

Rejet de virement

- Frais de non-exécution de virement pour défaut de provision :
 - Virement occasionnel **Gratuit**
 - Virement permanent **Gratuit**
- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées bancaires manquantes ou erronées) **38,30 €**

Plafonnements spécifiques

- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽⁴⁾ :
 - Pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du Code Monétaire et Financier **Plafonnement à 16,50 €/mois**
 - Pour les clients détenteurs de l'OCF **Plafonnement à 16,50 €/mois**
 - Pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du Code Monétaire et Financier **Plafonnement à 25,00 €/mois**

(1) Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA et télétransferts et aux prélèvements liés à une échéance de prêt. Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(2) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément, Cf page 22.

(3) Plafond lié aux frais d'incident de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.

(4) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

6. Découverts et crédits

Autorisations de découvert et découverts⁽¹⁾

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

Les informations figurant dans cette rubrique ne constituent pas une offre de découvert. Les taux ci-après seront mis en œuvre dans la limite du taux de l'usure applicable à la catégorie de découvert concernée. Le taux de l'usure, susceptible de variation chaque trimestre civil, est affiché en agence et communiqué sur simple demande. Le TAEG⁽²⁾ réel, fonction de votre utilisation et du taux de l'usure en vigueur, sera indiqué sur vos relevés de compte.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT

Autorisation de découvert permanente⁽³⁾

- Frais de gestion..... 17,00 €/an
- Taux d'intérêts débiteurs⁽⁴⁾..... TBB⁽⁵⁾ + 9 % (maximum)

Par exemple : pour un découvert de 1 000 € au taux débiteur de 17,75 %, le TAEG⁽²⁾ est de 21,56 % pour une durée de 29 jours consécutifs.

Autorisation de découvert ponctuelle⁽³⁾

- Frais de gestion..... **Gratuit**
- Taux d'intérêts débiteurs⁽⁴⁾..... TBB⁽⁵⁾ + 9 % (maximum)

Par exemple : pour un découvert de 1 000 € au taux débiteur de 17,75 % le TAEG⁽²⁾ est de 19,41 % pour une durée de 29 jours consécutifs.

DÉCOUVERT

Découvert non autorisé⁽⁶⁾

- Taux d'intérêts débiteurs⁽⁴⁾..... TBB⁽⁵⁾ + 15 %

Par exemple : pour un dépassement de 1 000 € au taux débiteur de 23,75 %, le TAEG⁽²⁾ est de 23,56 % pour une durée de 29 jours consécutifs.

SERVICE FRANCHISE D'AGIOS⁽⁷⁾..... 22,80 €/an

Service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs à concurrence du montant de la franchise défini dans les conditions particulières spécifiques à ce service.

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne.

(2) Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) est indiqué sur le contrat de découvert, le relevé de compte et la fiche d'information précontractuelle (FIP) le cas échéant. En cas d'utilisation effective du découvert, le TAEG correspondant à cette utilisation sera indiqué sur le relevé de compte. Le TAEG applicable sera plafonné au taux d'usure en vigueur (23,56% au 01/01/2026).

(3) Un découvert est utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.

(4) Taux d'intérêts débiteurs plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics.

(5) Le TBB (Taux de Base Bancaire) de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur est de 8,75% au 01/07/2026. Toute modification de taux sera notifiée par un message relevé de compte et affichée en agence.

(6) En cas de dépassement (sous réserve de l'accord de la Caisse d'Epargne), le TAEG correspondant sera indiqué sur le relevé de compte.

(7) Franchise de 10,00 € par trimestre. En cas de dépassement du montant de la franchise d'agios, les éventuels agios restent dus.

EXONÉRATION DES INTÉRÊTS DÉBITEURS⁽¹⁾

Service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas un montant défini.

- Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 500 €.....4,05 €/mois
- Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 1 000 €.....7,65 €/mois

Crédits à la consommation⁽²⁾

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

CRÉDIT RENOUELABLE

- Izicarte⁽³⁾

À savoir

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.



PRÊTS PERSONNELS⁽⁴⁾

	Prêt personnel	Crédit étudiant Crédit apprenti	Crédit permis 1,00 €/jour
Taux débiteur	Nous consulter		
Frais de dossier ⁽⁵⁾	1,00 %	Gratuit	Gratuit
Minimum de perception	90,00 €		
Maximum de perception	500,00 €		

AUTRES SERVICES

- Location avec Option d'Achat⁽⁶⁾ Nous consulter

Crédits objet divers⁽⁷⁾

	Crédit objet divers
Taux débiteur	Nous consulter
Frais de dossier	1,00 %
Minimum de perception	100,00 €
Maximum de perception	3000,00 €

(1) Ces services ne sont pas accessibles dans le cadre d'une offre groupée de services hors Confort et Optimal.

(2) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Épargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(3) Produit de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires.

(4) Incluant les crédits non soumis au code de la consommation.

(5) En % du montant emprunté.

(6) Produit de BPCE Lease.

(7) Crédits non soumis au Code de la Consommation.

Crédits immobiliers⁽¹⁾

	Pour les résidents				Pour les non résidents
	Prêt Primo	Prêt Conventionné	Prêt PAS	Prêt Epargne Logement (Livret ou Plan)	
Taux débiteur	Nous consulter				
Frais de dossier ⁽²⁾	1,00 %	0,50 %	0,50 %	-	1,00 %
Minimum de perception					
Montant du prêt < 300 000 €	700,00 €	92,00 €	220,00 €	Gratuit	1 020,00 €
Montant du prêt ≥ 300 000 €	800,00 €	92,00 €	220,00 €	Gratuit	1 020,00 €
Maximum de perception	-	728,00 €	500,00 €	-	-

Assurances

- Assurance des emprunteurs⁽³⁾ Nous consulter
- Assurance perte emploi⁽³⁾ Nous consulter

À savoir

L'assurance des emprunteurs est liée au crédit : la banque peut en faire une condition d'octroi du crédit. Le coût dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽⁴⁾.



Avenants

- De taux
 - Frais de mise en place Jusqu'à 3,00 % du CRD⁽⁵⁾
 - Frais de dossier 1,00 %
 - Minimum de perception
 - CRD⁽⁵⁾ < 300 000 € 700,00 €
 - CRD⁽⁵⁾ ≥ 300 000 € 800,00 €
- De changement de compte de prélèvement Gratuit
- De modulation d'échéances⁽⁶⁾ 100,00 €
- De report d'échéances⁽⁷⁾ 90,00 €
- De modification d'échéances (échéances constantes)⁽⁸⁾ 30,00 €
- Autres motifs (modification d'assurance⁽⁹⁾, de garantie, d'objet, de désolidarisation)⁽¹⁰⁾ 185,00 €

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Epargne, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(2) En % du montant emprunté.

(3) Contrat de CNP Assurances et de BPCE Vie, entreprises régies par le Code des Assurances.

(4) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(5) CRD : Capital Restant Dû.

(6) Hors conditions particulières prévues au contrat. Uniquement en selfcare via l'application BANXO.

(7) Cette tarification ne comprend pas le montant des intérêts appliqués aux échéances reportées.

(8) Postérieurement à une substitution ou à une résiliation de l'assurance des emprunteurs.

(9) Hors substitution ou résiliation de l'assurance des emprunteurs.

(10) Hors frais de mise en place d'une nouvelle garantie. Se reporter au chapitre « Garanties » (cf page 30).

Garanties

	Crédit immobilier	Crédit à la consommation	Crédit objet divers ⁽¹⁾
Cautions - CEGC (SACCEF)	Nous consulter	Nous consulter	Nous consulter
Cautions bancaires			
• Frais de dossier	1,00 %	-	-
Minimum de perception	119,95 €	-	-
• Délivrance de caution (caution loyer, caution fiscale,...)	2,00 %	-	-
Minimum de perception	44,15 €	-	-
Cautions personnes physiques	119,95 €	Gratuit	119,95 €
Délégation de créances BRS (Bail Réel Solidaire) ⁽²⁾	162,25 €	-	-
Nantissement (par acte)			
• Nantissement de compte ou de créance interne ⁽³⁾	257,00 €	-	257,00 €
• Nantissement de compte ou de créance externe ⁽³⁾	520,20 €	-	520,20 €
Frais de prise de gage (frais d'enregistrement de gage inclus)	257,00 €	-	257,00 €
Hypothèque fluviale, maritime ou aéronef (en France)			
• Frais de mise en place			
• Frais de mainlevée	Nous consulter	-	Nous consulter
Hypothèque maritime ou aéronef (hors France)			
• Frais de mise en place			
• Frais de mainlevée			
Renouvellement de garantie sur prêt en cours (hors avenant)			
• Frais de dossier	106,10 €	-	106,10 €
• Frais de renouvellement (par acte)	Frais réels	-	Frais réels
Mainlevée de garantie sur prêt échu ou non échu : gage, nantissement, hypothèque,... ⁽⁴⁾ (par acte)	106,10 €	-	106,10 €

Prestations diverses

	Crédit Immobilier	Crédit à la Consommation	Crédit objet divers ⁽¹⁾
Simulation de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif			
• Pour les offres souscrites avant le 01/07/2016	31,15 €	Gratuit	Gratuit
• Pour les offres souscrites à compter du 01/07/2016	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Frais de signification	Frais réels	Frais réels	-
Frais de délégation d'assurance	Gratuit	Gratuit	-

(1) Crédit non soumis à la réglementation du code de la consommation.

(2) Cette garantie n'est possible que pour un crédit immobilier.

(3) Au réseau Caisse d'Épargne

(4) Hors frais d'enregistrement de greffe, de notaire, droits, impôts et taxes.

	Crédit Immobilier	Crédit à la Consommation	Crédit objet divers ⁽¹⁾
Réédition de tableau d'amortissement (hors modification contractuelle sur prêt Primo)			
• En agence	30,85 €	Gratuit	30,85 €
• Par internet	13,50 €	Gratuit	-
Duplicata d'un contrat de prêt	37,55 €	Gratuit	37,55 €
Lettre d'accord de principe	Gratuit	-	-
Frais de modification d'un prêt en cours (hors avenant)	177,30 €	Gratuit	177,30 €
Délivrance d'attestations :			
• Certificat APL/Certificat Allocation Logement	27,00 €	-	-
• Prêt en cours/fin de prêt	27,00 €	-	27,00 €
• Fiscale	27,00 €	-	-

(1) Crédit non soumis à la réglementation du code de la consommation.

7. Épargne et placements financiers

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

OUVERTURE/CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE DE GESTION

- Ouverture/Clôture.....**Gratuit**
- Retrait avec livret dans une agence Caisse d'Epargne**Gratuit**
- Émission d'un chèque de banque sur livret⁽¹⁾..... **15,40 €**
- Émission d'un virement SEPA à partir d'un livret⁽¹⁾⁽²⁾..... **4,50 €**
- Frais de tenue de compte sur livret inactif⁽³⁾⁽⁴⁾ **30,00 €**
- Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif⁽⁴⁾ **Droits de garde +⁽⁵⁾**
- Attestation d'avoirs (hors crédits et comptes débiteurs) :
 - Simple.....**Gratuit**
 - Complexe **26,60 €**

TRANSFERT DE COMPTE

- Transfert d'un compte d'épargne (CEL/PEL/PEP) :
 - Vers une Caisse d'Epargne**Gratuit**
 - Vers une autre banque **104,10 €**
- Transfert d'un Livret d'Epargne Populaire (LEP)**Gratuit**

Épargne bancaire

RELEVÉ DE COMPTE MULTIPRODUITS (HORS COMPTE DE DÉPÔT)

	Papier	Numérique
Mensuelle	1,90 €	1,90 €
Autre périodicité : trimestrielle/semestrielle/annuelle	Gratuit	Gratuit

RETRAIT D'ESPÈCES SUR COMPTE ÉPARGNE DANS UNE AUTRE CAISSE D'ÉPARGNE

- Délivrance et mise à disposition d'un accreditif**Gratuit**
- Retrait avec accreditif⁽⁶⁾**Gratuit**
- Retrait sans accreditif⁽⁶⁾ (nécessite l'accord de votre Caisse d'Epargne) **5,85 €**

À savoir

L'accréditif est une autorisation délivrée à un client par sa Caisse d'Epargne lui permettant de réaliser plus simplement des retraits dans une autre Caisse d'Epargne.



AUTRES SERVICES

- Eparfix/Eparplus : service d'épargne automatique **13,60 €/an**

(1) Gratuit dans le cadre du Livret A.

(2) Tous les virements ne sont pas autorisés en application de la réglementation en vigueur.

(3) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 10/12, Grand Format, Grand Prix, Ecureuil Plus) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est déduit dans la limite du plafond réglementaire.

(4) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier et les dispositions de l'article 435 du Code civil monégasque.

(5) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(6) La procédure de retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Epargne ne concerne que les comptes d'épargne suivants : Livret A, Livret B et Compte Epargne Logement.

Placements financiers

La Caisse d'Epargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Epargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

COMPTE-TITRES ORDINAIRE (CTO)

Droits de Garde/Frais de tenue de compte

Définition

Droits de Garde/Frais de tenue de compte

Les Droits de Garde/Frais de tenue de compte correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

Constitution du portefeuille 0/28 ans Gratuit	Commission fixe par ligne	Commission proportionnelle ⁽¹⁾		Minimum et plafond de perception ⁽²⁾	
		Encours < 300 000 €	Encours ≥ 300 000 €	Encours < 300 000 €	Encours ≥ 300 000 €
Valeurs 100 % réseau Caisse d'Epargne	-	-	-	34,20 €/an	
Valeurs 100 % hors réseau Caisse d'Epargne	4,80 €	0,25 %	0,10 %	Minimum : 42,00 € Plafond : 318,20 €	Plafond : 530,40 €
Valeurs mixtes	Application des 2 tarifications selon la constitution du portefeuille			Plafond : 530,40 €	

À savoir

Les Droits de Garde/Frais de tenue de compte sont prélevés en début d'année civile et calculés sur le nombre de lignes et les encours détenus de l'année précédente arrêtée au 31/12.

Transfert de compte

- Transfert vers une autre Caisse d'Epargne.....**Gratuit**
- Transfert vers une autre banque.....**175,50 €**

(1) La commission proportionnelle est appliquée sur la valorisation du portefeuille au 31/12.
(2) Le plafond de perception tient compte de la commission fixe par ligne.

Tenue de compte/Clôture

- Tenue de compte sans ligne de valeur 38,75 €
- Frais d'ouverture CTO/PEA/PEA-PME-ETI **Gratuit**
- Frais de clôture CTO/PEA/PEA-PME-ETI **Gratuit**
- Frais de tenue et de gestion CTO/PEA/PEA-PME-ETI inactif⁽¹⁾ **Droits de garde⁽²⁾**

Ordres de bourse (achat ou vente)

À savoir

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi. Il est à noter que les ETF (Exchange Traded Funds) sont achetés et vendus comme des opérations de bourse.



	Par internet	Par téléphone	En agence
Ordre exécuté			
Taux de courtage ⁽³⁾⁽⁴⁾	0,50 %	1,00 %	1,50 %
Commission fixe par ligne	-	-	-
Minimum de perception	11,65 €	16,75 €	20,75 €
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

- Opérations sur valeurs étrangères **Nous consulter**

Souscriptions

- OPC externes (autres banques) 50,70 €
- OPC Caisse d'Épargne (SICAV ou FCP) **Nous consulter**
- Obligations de la Caisse d'Épargne (marché primaire) **Gratuit**

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PEA PME

Droits de Garde/Frais de tenue de compte⁽⁵⁾

Constitution du portefeuille	Commission fixe par ligne	Commission proportionnelle ⁽⁶⁾		Plafond de perception ⁽⁷⁾	
		Encours < 300 000 €	Encours ≥ 300 000 €	Encours < 300 000 €	Encours ≥ 300 000 €
18/28 ans Gratuit					
Valeurs 100 % réseau Caisse d'Épargne	5,00 €	0,35 %	0,15 %	34,20 €/an	
Valeurs 100 % hors réseau Caisse d'Épargne	5,00 €	0,35 %	0,15 %	318,25 €	530,40 €
Valeurs mixtes	Application des 2 tarifications selon la constitution du portefeuille			530,40 €	

(1) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier et les dispositions de l'article 435 du Code civil monégasque.

(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(3) Hors prélèvement éventuel de taxes fiscales selon les taux en vigueur.

(4) Le % indiqué est appliqué sur le montant de la transaction.

(5) Applicable sur titres cotés et non cotés.

(6) La commission proportionnelle est appliquée sur la valorisation du portefeuille au 31/12.

(7) Le plafond de perception tient compte de la commission fixe par ligne.

À savoir

Prévu par la loi Pacte de 2019, le plafonnement des frais du PEA est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2020. Les droits de garde au titre d'un PEA/PEA-PME-ETI sont plafonnés à 0,4 % sur les encours du plan auquel s'ajoute un forfait par ligne plafonné à 5 € pour les titres cotés et 25 € pour les titres non cotés.



Ordres de bourse (achat ou vente)

	Par internet	Par téléphone	En agence
Ordre exécuté			
Taux de courtage ⁽¹⁾⁽²⁾	0,50 %	1,00 %	1,20 %
Commission fixe par ligne	-	-	-
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

■ Opérations sur valeurs étrangères (hors EURONEXT) Nous consulter

Souscriptions

	Par internet	Par téléphone	En agence
OPC externes (autres banques)			
Taux de courtage ⁽¹⁾⁽²⁾	0,50 %	1,20 %	1,20 %
Plafond de perception	49,20 €	49,20 €	49,20 €
OPC Caisse d'Epargne (SICAV ou FCP)	Nous consulter	Nous consulter	Nous consulter
Obligations Caisse d'Epargne (marché primaire)	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Transfert de compte

	Commission fixe	Plafond de perception
Vers une autre Caisse d'Epargne	Gratuit	-
Vers une autre banque :		
Titres cotés	15,00 €/ligne	150,00 €
Titres non cotés	50,00 €/ligne	

Tenue de compte

■ Plan d'Epargne en Actions (PEA) sans ligne de valeur **Gratuit**

AUTRES SERVICES

- Bourse Esprit Ecureuil
 - Service Abonnement **Gratuit**
 - Service Prise de bénéfices 10,00 €/an
 - Assurance Moins-values Bourse Esprit Ecureuil⁽³⁾ 7,00 €/an
 - Cotisation forfaitaire annuelle
(intégrant les services Abonnement + Prise de bénéfices + Assurance) 12,00 €/an

(1) Hors prélèvement éventuel de taxes fiscales selon les taux en vigueur.

(2) Le % indiqué est appliqué sur le montant de la transaction.

(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.

- Paiement de coupons et dividendes.....**Gratuit**
- Édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique.....**Gratuit**
- Opposition sur bon de caisse, bon d'épargne.....**47,50 €**
- Envoi de la valorisation annuelle de portefeuille.....**Gratuit**
- Envoi de l'avis de paiement de coupon.....**Gratuit**
- Frais d'attestation fiscalité étrangère.....**Nous consulter**
- Frais sur dépôt de titres :

	Par internet	Par téléphone	En agence
Titres vifs			
• Taux de courtage ⁽¹⁾⁽²⁾	0,50 %	1,20 %	1,20 %
• Plafond de perception	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Titres non cotés			
• Taux de courtage ⁽¹⁾⁽²⁾	0,50 %	1,20 %	1,20 %
• Plafond de perception	203,90 €	203,90 €	203,90 €

Partis sociales

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales**Gratuit**

À savoir

Les parts sociales sont des parts de capital de Caisse d'Épargne. Détenir des parts sociales, c'est devenir sociétaire de votre Caisse d'Épargne et donc être copropriétaire d'une fraction de l'entreprise. Cela confère deux grands droits :

1. Voter en Assemblée Générale selon le principe « un homme, une voix ».
2. Percevoir une rémunération sous forme d'un intérêt appelé dividende dont le montant est voté annuellement par l'Assemblée Générale.



À savoir

Être sociétaire, c'est également appartenir au Club Sociétaires et avoir accès à une plateforme d'avantages : bons d'achat, cashback (remise après achat) et remises immédiates.



Assurance vie/Bons de capitalisation

- Frais sur versements et frais de gestion**Nous consulter**

TARIFICATION APPLICABLE AUX CONTRATS D'ASSURANCE VIE, AUX CONTRATS DE CAPITALISATION, AU PLAN ÉPARGNE RETRAITE

Les frais relatifs aux différents contrats sont indiqués dans les bulletins d'adhésion, les notices remis aux clients ou les documents d'informations clés (DIC). Les établissements perçoivent une commission de distribution laquelle est également mentionnée dans les documents contractuels et réglementaires auxquels le client peut avoir accès.

(1) Hors prélèvement éventuel de taxes fiscales selon les taux en vigueur.
 (2) Le % indiqué est appliqué sur le montant de la transaction.

TARIFICATION APPLICABLE À LA GESTION SOUS MANDAT DE VEGA IS

Conditions applicables aux mandats signés avant le 16 mars 2026

Droit d'entrée et de sortie	Votre Caisse d'Épargne perçoit des droits d'entrée sur des OPC hors groupe.
Commission de mouvement	Votre Caisse d'Épargne perçoit des commissions de mouvement.
Commission de gestion rétrocédées par le gérant	80 % des commissions de gestion perçues par le gérant sont rétrocédées à la Caisse d'Épargne en tant que distributeur du mandat.
Droits de garde	Votre Caisse d'Épargne perçoit des droits de garde.

Les commissions de mouvement désignent les frais perçus par le gérant ou des parties liées à l'occasion d'opérations d'achat ou de vente portant sur le portefeuille d'un mandat de gestion.

Conditions applicables aux mandats et avenants signés à compter du 16 mars 2026

Commission de gestion annuelle « tout compris »⁽¹⁾	Taux Unique 1,20 % TTC
Incluant la Commission forfaitaire de gestion de VEGA IS	Dont 1,10 % TTC Dont 70 % rétrocédés à la Caisse d'Épargne en sa qualité de distributeur du mandat
Incluant une Commission forfaitaire de tenue de compte (conservation des actifs et traitement des opérations)	Dont 0,10 % TTC

Avertissement :

Votre attention est attirée sur les liens capitalistiques existant entre le gérant VEGA IS et votre Caisse d'Épargne, établissement distributeur, qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Le schéma de rémunération établi entre votre Caisse d'Épargne, distributeur et teneur de compte d'une part, et VEGA IS, gérant sous mandat, d'autre part, peut renforcer l'incitation du gérant sous mandat à accroître le taux de rotation des portefeuilles pour le compte du groupe.

Services de gestion privée

- Étude patrimoniale de 150 € à 1 500 € **Sur devis**
 - Déclaration fiscale de 150 € à 1 500 € **Sur devis**
 - Autres prestations de 150 € à 1 500 € **Sur devis**
- Les actes sont facturés en fonction de la complexité des dossiers
- Gestion sous mandat **Nous consulter**

(1) Commission prélevée semestriellement, basée sur la moyenne des valorisations fin de mois du portefeuille. Seuls les impôts/taxes et timbres de bourse sont directement prélevés par le Teneur de compte en supplément de la commission de gestion annuelle.

8. Assurances et prévoyance

Les offres d'assurance, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous trouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'information sur le produit d'assurance, la notice d'information ou les conditions générales des contrats). La Caisse d'Epargne agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100.

Vous assurer ainsi que vos proches

- **Garanties Santé⁽¹⁾** **Nous consulter**
Contrat de complémentaire santé.
- **Garantie des Accidents de la Vie⁽¹⁾** **Nous consulter**
Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.
- **Sécur'Obsèques⁽²⁾** **Nous consulter**
- **Sécur'Urgence⁽³⁾** **Nous consulter**
Contrat, qui, en cas de décès, permet le versement d'un capital garanti de 7 500 € en 48h, et ce, à la personne de votre choix.
- **Sécur'Famille 2⁽³⁾** **Nous consulter**
Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.
- **Assistance Vie⁽⁴⁾** **Nous consulter**
Contrat couvrant la dépendance totale et partielle et proposant des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches.
- **Start'Expat⁽⁵⁾** **Nous consulter**
Contrat d'assurance pour les personnes en mobilité internationale proposant des garanties de santé, de prévoyance et de responsabilité civile.

Assurer vos biens

- **Assurance Auto⁽¹⁾** **Nous consulter**
- **Assurance 2 Roues⁽¹⁾** **Nous consulter**
- **Assurance Habitation⁽¹⁾** **Nous consulter**
- **Télésurveillance⁽⁶⁾** **Nous consulter**
- **Sécur'Média⁽¹⁾⁽⁷⁾**
Contrat qui assure la plupart de vos appareils high tech nomades en cas de bris accidentel ou de vol en France ou à l'étranger. Formule 1 : téléphone portable uniquement. Formule 2 : appareils multimédia portables.

	Sécur'Média Individuelle	Sécur'Média Famille
Formule 1	43,15 €/an	62,15 €/an
Formule 2	85,15 €/an	116,15 €/an

(1) Contrat de BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des Assurances.

(2) Contrat de BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont assurées par IMA (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.

(3) Contrat de BPCE Vie. Entreprise régie par le Code des Assurances.

(4) Contrat de CNP Assurances. Entreprise régie par le Code des Assurances.

(5) Association de Services des Français de l'Étranger a confié à MSH INTERNATIONAL la conception et la gestion de sa gamme de contrats.

(6) Prestation assurée par VERISURE.

(7) Tarifs en vigueur au 01/05/2026 susceptibles de connaître une évolution en cours d'année.

Vous protéger au quotidien

- **Protection Juridique⁽¹⁾** **130,33 €⁽²⁾**
Contrat qui vous apporte une assistance juridique et permet la prise en charge des frais nécessaires à votre défense en cas de litiges (dans les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels).
- **Sérélia Téléassistance⁽³⁾** **Nous consulter**
Contrat d'assistance permettant de sécuriser les personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile avec une plateforme téléphonique joignable 24h/24 et 7j/7. Selon l'urgence, le téléopérateur contacte un proche de la personne ou déclenche une intervention des secours.

Assurer votre épargne

- **Assurance sur Epargne⁽¹⁾** **27,00 €/ an⁽²⁾⁽⁴⁾**
En cas de décès accidentel, un capital égal à la somme de votre épargne (dans la limite de 55 000 €) placée à la Caisse d'Epargne ainsi que l'équivalent d'un an de versements programmés est versé au bénéficiaire de votre choix.

Protéger vos moyens de paiement

- **Assurance sur Compte⁽¹⁾**
Contrat destiné à vous indemniser des pertes pécuniaires occasionnées par un vol d'espèces, de clés, perte, vol ou destruction de papiers officiels ainsi que perte ou vol des moyens de paiement.
 - Formule individuelle **36,00 €/an⁽²⁾**
 - Formule famille **57,60 €/an⁽²⁾**

Pour en savoir plus :

<https://www.caisse-epargne.fr/comptes-cartes/assurance-sur-compte/>



Offre retirée de la commercialisation

- Assurance Moyens de Paiement⁽¹⁾ **18,30 €/an**
- Service Opposition⁽¹⁾ **22,00 €/an**
- Satellis Assurance⁽¹⁾ **15,70 €/an**
- Assurance sur Epargne⁽¹⁾ (offre souscrite avant le 22/11/2010) **24,00 €/an**
- Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes Visa⁽¹⁾ **13,20 €/an**
- Protection juridique⁽¹⁾ (offre souscrite avant le 24/03/2014) **Nous consulter**
- Protection juridique⁽¹⁾ (offre souscrite avant le 21/11/2021) **Nous consulter**
- Sécur Famille⁽⁵⁾/Garantie Famille⁽⁶⁾ **Nous consulter**
- Garantie Urgence⁽⁷⁾ **Nous consulter**
- Ecureuil Solution Obsèques⁽⁶⁾ **Nous consulter**
- Prévoyance du Locataire⁽⁶⁾ **Nous consulter**

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Tarifs en vigueur au 01/05/2026 susceptibles de connaître une évolution en cours d'année.

(3) Sérélia est une marque de la société Sérénia.

(4) Dont 3 € de frais de gestion annuels.

(5) Contrat de BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont assurées par IMA ASSURANCES. Entreprise régie par le Code des Assurances.

(6) Contrat de CNP Assurances. Entreprise régie par le Code des Assurances.

(7) Contrat de BPCE Vie. Entreprise régie par le Code des Assurances.

9. Autres prestations et services

Succession

FRAIS DE TRAITEMENT DU DOSSIER

Ces frais sont calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance vie, à hauteur de 100% des comptes individuels et 50% des comptes joints (ci-après les avoirs).

- Succession d'un mineur **Gratuit**
- Succession dont le montant des avoirs est inférieur ou égal à 5 965 € ⁽¹⁾ **Gratuit**
- Succession simple ⁽²⁾ **Gratuit**

	Assiette de calcul	Commission proportionnelle ⁽³⁾	Plafond de perception ⁽¹⁾
Cas d'une succession simple dont le montant des avoirs est supérieur à 5 965 € et en présence de produits d'épargne financière (CTO, PEA/PEA PME-ETI)	Totalité du montant des avoirs d'épargne financière (CTO, PEA/PEA PME-ETI)	1%	857,00 €
Cas d'une succession complexe ⁽⁴⁾	Totalité des avoirs bancaires (y compris CTO, PEA/PEA PME-ETI)	1%	857,00 €

À savoir

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- enregistrement du décès et gestion du dossier ;
- protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt ;
- production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès ;
- relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...) ;
- correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.



AUTRES PRESTATIONS

- Paiement de factures à la demande des ayants droits (hors Pompes Funèbres) **Gratuit**
- Évaluation des avoirs du conjoint survivant **Gratuit**

(1) Montant susceptible d'évoluer en fonction de la réglementation.

(2) En présence d'au moins un enfant ou de ses descendants ou d'un conjoint survivant avec un montant d'avoirs supérieur à 5 965 € et en l'absence de facteur de complexité manifeste ou en l'absence d'épargne financière (CTO, PEA / PEA PME-ETI).

(3) La commission est appliquée sur le montant des avoirs.

(4) Une succession est complexe dans l'un des 5 cas suivants : le défunt n'a aucun héritier au sens de l'article 734 du code civil ; un contrat de prêt immobilier souscrit par le défunt est en cours à la date du décès ; un ou plusieurs comptes du défunt à clôturer sont de nature professionnelle ; une ou des sûretés sont constituées sur un ou plusieurs comptes ou produits d'épargne à clôturer ; les opérations liées à la succession comportent un ou plusieurs éléments d'extranéité.

10. Opérations internationales⁽¹⁾

Compte en devises

- Opérations de change au comptant
 - Tranche ≤ 75 000 € 0,05 %
 - Tranche > 75 000 € 0,025 %
- avec un minimum de perception de 18,35 €

Opérations par carte

À savoir

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.



RETRAIT D'ESPÈCES EN DEVICES

	Retraits d'espèces à un DAB ⁽²⁾ d'une autre banque ⁽³⁾	Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque ⁽³⁾
Commission proportionnelle	2,90 %	2,90 %
Commission fixe	3,80 €	7,60 €

PAIEMENT EN DEVICES

	Paiement en euros dans la zone euro	Paiement en devises ou en euros hors zone euro ⁽³⁾
Commission fixe	Gratuit	1,00 €
Commission proportionnelle		2,90 %
Maximum de perception		7,75 €

(1) Opérations en devises hors zone euro ou impliquant un pays hors zone EEE (cf détails de la zone EEE page 45).

(2) DAB : Distributeur Automatique de Billets

(3) Frais par opération.

Option internationale⁽¹⁾

	Formule 1 : Voyage		Formule 2 : Séjour		Formule 3 : Séjour+ ⁽⁴⁾	
	11/28 ans	Gratuit ⁽²⁾	11/28 ans	Gratuit ⁽²⁾	11/28 ans	Gratuit ⁽³⁾
	11/28 ans	-50 %	11/28 ans	-50 %	11/28 ans	-50 %
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retraits par carte	Illimités ⁽⁵⁾	3/mois ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁵⁾	4/mois ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾⁽⁶⁾
Paielements par carte	Illimités ⁽⁵⁾	10/mois	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾
Virements	Illimités ⁽⁷⁾	-	Illimités ⁽⁷⁾	1/mois ⁽⁸⁾	Illimités ⁽⁷⁾	1/mois ⁽⁸⁾
Tarification	4,50 €/mois		18,15 €/mois		20,40 €/mois	
Engagement	1 mois		2 mois		2 mois	

Change manuel

ACHAT ET VENTE DE DEVICES

- Commission de change % du montant de la transaction en fonction du cours de change en vigueur

À savoir

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction⁽⁹⁾.



Virements non SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA⁽¹⁰⁾

Y compris en euros sur zone SEPA vers banque non adhérente aux règles SEPA.

	En euros	En devises
Commission proportionnelle	0,10 %	0,10 %
Minimum de perception	24,80 €	24,80 €
Maximum de perception	98,95 €	98,95 €
Commission de change	-	0,10 %
Minimum de perception	-	24,80 €
Frais de correspondant (choix frais OUR) ⁽¹¹⁾⁽¹²⁾	23,60 €	23,60 €

- Frais par virement occasionnel vers la banque BCP Maroc (virement OUR⁽¹¹⁾ en € et dont le montant est < 150 000 €) 6,15 €

(1) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa. Il n'est possible de souscrire qu'un seul service Option Internationale par compte individuel ou joint. En cas de pluralité de cartes sur un même compte, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.

(2) Gratuité sous réserve de la détention d'une formule Initial ou Confort.

(3) Gratuité sous réserve de la détention d'une formule Optimal.

(4) La formule Séjour + n'est pas accessible sur un compte bénéficiaire d'une offre groupée de services (hors Initial, Confort et Optimal).

(5) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.

(6) Hors frais applicables par la banque étrangère.

(7) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.

(8) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.

(9) Le taux de change des opérations en devises inclut la marge commerciale de la banque.

(10) Aux commissions et tarifs s'ajoutent, le cas échéant, la récupération de nos frais ainsi que les frais réclamés par nos correspondants.

(11) Tous frais à la charge du donneur d'ordre.

(12) Choix OUR impossible en cas de virement en devises ou en euros sur un pays de l'Union européenne. Uniquement en frais partagés.

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA⁽¹⁾

	En euros	En devises
Commission proportionnelle	0,10 %	0,10 %
Minimum de perception	24,80 €	24,80 €
Maximum de perception	98,95 €	98,95 €
Commission de change	-	0,10 %
Minimum de perception		24,80 €

Chèques

ÉTABLISSEMENT D'UN CHÈQUE DE BANQUE EN DEVISES

	En devises
Commission proportionnelle	0,10 %
Minimum de perception	24,80 €
Maximum de perception	98,95 €
Commission de change	0,10 %
Minimum de perception	24,80 €

À savoir

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction. Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction⁽²⁾.



PAIEMENT PAR CHÈQUE EN EUROS À L'ÉTRANGER

- Dans l'Union européenne..... 5,85 €
- Hors Union européenne..... 46,60 €



Offre retirée de la commercialisation

- Services retirés déplacés à l'international (offre réservée aux 12/25 ans)..... 15,30 €/an

(1) Aux commissions et tarifs s'ajoutent, le cas échéant, la récupération de nos frais ainsi que les frais réclamés par nos correspondants.

(2) Le taux de change des opérations en devises inclut la marge commerciale de la banque.

11. Informations utiles

Il est rappelé que l'usage des produits et services doit se faire selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

Pour rester en contact avec votre Caisse d'Epargne à tout moment

La Caisse d'Epargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

POUR LES CONTRATS DE BPCE ASSURANCES IARD : 09 69 36 45 45  (1)(2)

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances IARD.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE : 09 69 36 39 39  (1)

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Epargne ou contactez le centre d'opposition Caisse d'Epargne. En cas de perte ou vol d'un chèque ou de votre chéquier, avertissez d'urgence votre agence bancaire habituelle ou votre centre de relation clients et confirmez immédiatement par écrit votre demande de mise en opposition.

Nos partenaires

BPCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 242 487 090 € - RCS Paris n°493 455 042 - Siège social : 7 Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n°08 045 100.

BPCE ASSURANCES IARD

Société anonyme au capital social de 61 996 212 € - Entreprise régie par le Code des Assurances - RCS Paris n° 350 663 860 - Siège social : 7 Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

BPCE FINANCEMENT

Société Anonyme au capital de 73 801 950 € - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - RCS Paris n° 439 869 587. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 022 393.

BPCE LEASE

Société anonyme au capital de 354 096 074 € - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris cedex 13 - RCS Paris n° 379 155 369.

BPCE VIE

Société anonyme au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des Assurances - RCS Paris n° 349 004 341 - Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - France.

CNP ASSURANCES

Société anonyme avec conseil d'administration au capital de 686 618 477 € entièrement libéré - RCS Nanterre n° 341 737 062 - Siège social : Promenade Cœur de Ville - 92130 Issy-les-Moulineaux - Entreprise régie par le Code des Assurances.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des Assurances - RCS Niort n° 481 511 632 - Siège social : 118 Avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9.

(1) Appel non surtaxé. Coût selon votre opérateur.

(2) Numéro cristal concernant uniquement les contrats BPCE Assurances IARD.

MSH INTERNATIONAL

Société française de courtage d'assurance, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 €. Siège social : Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris Cedex 17. RCS Paris n° 352 807 549, inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 002 751, numéro de TVA intracommunautaire FR 78 352 807 549. MSH INTERNATIONAL est régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

SERENA

Société du Groupe IMA - Société par Actions Simplifiée au capital de 2 007 829 € - RCS Niort n° 353 508 443 - Siège social : 118 avenue de Paris - CS 89139 - 79061 Niort - Cedex 09 - n° SAP353508443.

VERISURE

Société par actions simplifiée au capital de 1 085 736 € - RCS Nanterre n° 345 006 027 - TVA n° FR 60 345 006 027 - Société titulaire de l'autorisation d'exercer n° AUT-092-2118-07-17-20190361822 délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité le 17/07/2019. Article L. 612-14 du Code de la sécurité intérieure : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. ».

Informations complémentaires

EEE : ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, COMPOSÉ DES PAYS SUIVANTS :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

ESPACE SEPA : SEPA (SINGLE EURO PAYMENTS AREA) :

Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, l'État de la Cité du Vatican, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque, Saint-Pierre-et-Miquelon.

ZONE EURO : COMPOSÉE DES PAYS SUIVANTS :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

12. Résoudre un litige

— Votre Caisse d'Épargne : votre interlocuteur privilégié

Nous veillons à vous apporter en permanence la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller Caisse d'Épargne est le premier interlocuteur pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au Service Relations Clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

Par courrier	Par internet
Caisse d'Épargne Côte d'Azur Service Relations Clientèle L'Arénas - 455 Promenade des Anglais CS 3297 06205 Nice cedex 3	https://www.caisse-epargne.fr/cote-d-azur/ votre-banque/reclamation-et-mediation/ ⁽¹⁾

DÉLAIS DE TRAITEMENT

- Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai, qui ne devrait pas dépasser deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
- Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Épargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

CAS PARTICULIER

- Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique : [reclamation-et-mediation](https://assurances.groupebpce.com/reclamation-et-mediation).

(1) Coût selon les conditions de votre fournisseur d'accès internet.

Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige

A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- Le médiateur de la consommation⁽¹⁾ de la Caisse d'Épargne pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou d'un service bancaire (hors produits financiers) et/ou à la commercialisation d'un produit d'assurance.

Par internet	Par courrier
<u>https://www.mediateur-cecaz.fr</u>⁽²⁾ Pour en savoir plus : consulter le site du médiateur auprès de la Caisse d'Épargne ou celui de la médiation de la consommation : <u>https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso</u>⁽²⁾	Monsieur le Médiateur de la Caisse d'Épargne BP 5507 83097 Toulon cedex

- Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour les litiges sur les services et les placements financiers hors assurance-vie (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), et les problèmes de tenue des comptes titres, etc.

Par internet	Par courrier
De préférence par internet via le formulaire électronique disponible sur le site <u>amf-france.org/fr/le-mediateur</u>⁽²⁾ Rubrique : « Saisir le médiateur » 	Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02

- Le médiateur de l'assurance pour les litiges portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

Par internet	Par courrier
<u>www.mediation-assurance.org</u>⁽²⁾	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris cedex 09

(1) Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso.

(2) Coût selon les conditions de votre fournisseur d'accès internet.

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾
Rubrique « Comprendre les frais bancaires ».



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Côte d'Azur

(1) Coût selon les conditions de votre fournisseur d'accès internet.



Caisse d'Épargne et de Prévoyance Côte d'Azur, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier - Capital social 515.033.520 euros - 455, promenade des Anglais, 06200 Nice - 384 402 871 RCS NICE - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 002 199 - site internet : www.orias.fr. Titulaire de la carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce, sans perception d'effets ou valeurs, N° CPI 0605 2017 000 019 152 délivrée par la CCI Nice-Côte d'Azur, garantie par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, 59 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n°FR232581_01QHMQ (BPCE - SIRET 493 455 042). Crédit photos : AdobeStock. EdEp.2606.01215.

ADDITIF AUX CONDITIONS ET TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES APPLICABLES À LA CLIENTÈLE DES PARTICULIERS AU 01/07/2026

Entrée en vigueur au 01/10/2026

Cette mise à jour ne concerne que la tarification relative à la loi visant à réduire et à encadrer les frais bancaires applicables sur les successions. La tarification des autres prestations est inchangée et figure dans la brochure tarifaire en vigueur au 01/07/2026.

9. Autres prestations et services

Succession

FRAIS DE TRAITEMENT DU DOSSIER

Ces frais sont calculés en fonction du montant des encours détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance vie, à hauteur de 100% des comptes individuels et 50% des comptes joints.

- Succession d'un mineur **Gratuit**
- Succession dont le montant des avoirs⁽¹⁾ est inférieur à 10 000 € **Gratuit**

	Assiette de calcul	Commission proportionnelle ⁽²⁾	Plafond de perception ⁽³⁾
Succession dont le montant des avoirs ⁽¹⁾ est égal ou supérieur à 10 000 €	Totalité des avoirs bancaires⁽¹⁾ (y compris CTO, PEA/PEA PME-ETI)	1%	857,00 €

À savoir

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- enregistrement du décès et gestion du dossier ;
- protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt ;
- production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès ;
- relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...) ;
- correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.



AUTRES PRESTATIONS

- Paiement de factures à la demande des ayants droits (hors Pompes Funèbres)..... **Gratuit**
- Évaluation des avoirs du conjoint survivant **Gratuit**

(1) Montant des encours détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance vie, à hauteur de 100% des comptes individuels et 50% des comptes joints.
(2) La commission est appliquée sur le montant des avoirs. Le montant facturé ne peut excéder 1%. Ce pourcentage est susceptible d'évoluer en fonction de la réglementation.

(3) Le montant facturé ne peut excéder 857 €. Ce plafond est susceptible d'évoluer en fonction de la réglementation.



Caisse d'Épargne et de Prévoyance Côte d'Azur, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier - Capital social 515.033.520 euros - 455, promenade des Anglais, 06200 Nice - 384 402 871 RCS NICE - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 002 199 - site internet : www.orias.fr. Titulaire de la carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce,

sans perception d'effets ou valeurs, N° CPI 0605 2017 000 019 152 délivrée par la CCI Nice-Côte d'Azur, garantie par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, 59 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n°FR232581_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042). Crédit photos : AdobeStock. EdEp.2607.01427.